

Signature d'un protocole de partenariat et de deux contrats de prêts entre le Conseil général de la Lozère et la Caisse des Dépôts

Montpellier, le 22 décembre 2014 – Jean Paul Pourquier, président du Conseil général de la Lozère, et Gaële Velay, directrice régionale Languedoc-Roussillon de la Caisse des Dépôts, ont signé, ce jour, un protocole de partenariat définissant les axes de travail commun entre le Conseil général et la Caisse des Dépôts pour la période 2015-2017.

Le protocole s'articule autour de cinq axes de développement structurants pour le département de la Lozère qui s'inscrivent dans les priorités d'intervention de la Caisse des Dépôts :

- **Axe 1 : renforcer l'attractivité du territoire lozérien**, en proposant une offre de transport diversifiée et de qualité, une politique de l'habitat adaptée et un accès favorisé au très haut débit.
- **Axe 2 : soutenir le développement économique**, en privilégiant le développement de l'économie sociale et solidaire, en contribuant aux réflexions sur les filières économiques et en assurant le portage de projets immobiliers.
- **Axe 3 : valoriser et gérer durablement les patrimoines naturel, historique et touristique de la Lozère**, en y intégrant la prévention des risques naturels, la préservation des ressources en eau et la production d'énergies renouvelables.
- **Axe 4 : accompagner la stratégie immobilière du Conseil général**, en favorisant la construction et la réhabilitation de bâtiments départementaux et notamment les collèges.
- **Axe 5 : insérer les personnes handicapées dans la fonction publique.**

Première déclinaison du protocole, deux contrats de prêt sur fonds d'épargne ont également été signés ce jour pour un montant total de 5,8 M€ afin d'accompagner les investissements du Conseil général en faveur de l'attractivité du territoire et de l'intégration de la dimension énergétique et écologique dans sa stratégie immobilière. Ils concernent :

- l'amélioration des infrastructures routières du département (RD 806, RD 901, RD 907 bis). Le prêt proposé par la Caisse des Dépôts d'un montant de 1,1 M€ s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts mise à disposition du secteur public local, pour la période 2013-2017, pour le financement de projets structurants.
- la rénovation du collège Henri Gamala situé au Collet-de-Dèze. Portant la capacité de l'établissement à 120 places, ce projet repose sur des objectifs de performance énergétique particulièrement ambitieux, puisqu'il sera labellisé « BBC Effinergie Rénovation ». A ce titre, l'opération bénéficiera d'un « prêt croissance verte » d'un montant de 4,7 M€, à taux bonifié, dans le cadre de la nouvelle enveloppe de 5 Md€ destinée au financement des investissements du secteur public local dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. www.caissedesdepots.fr

Sur la période 2013-2017, une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 Md€ est ouverte à l'ensemble du secteur public local, dont 5 Md€ sont réservés au financement de projets liés à la transition écologique. Ces nouveaux prêts « croissance verte » à taux bonifié ont été lancés en septembre 2014. Pouvant couvrir jusqu'à 100 % du besoin d'emprunt, ils visent à soutenir les investissements en faveur de la transition écologique et ciblent trois types de projets : la rénovation énergétique de bâtiments publics ainsi que la construction de bâtiments publics à énergie positive,, les transports propres et la production d'énergies renouvelables. Pour en savoir plus : www.prets.caissedesdepots.fr/

A propos du Conseil Général de la Lozère

Le Conseil Général de la Lozère, de par ses compétences dans le domaine de la cohésion sociale ou de l'aménagement du territoire, est un des acteurs principaux du développement économique de la Lozère. Il mène une politique économique particulièrement ambitieuse de soutien aux acteurs Lozériens et aux projets structurants de développement et investit le champ de l'économie sociale et solidaire. Il participe pleinement à la transition énergétique et joue enfin un rôle essentiel en matière de développement social. Dans l'ensemble de ces champs de compétences, il est amené à travailler en liaison étroite avec la Caisse des Dépôts, qui constitue un de ses partenaires privilégiés.

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts

Patrick Valentin - Tél. : 04 67 06 41 26 - email : patrick.valentin@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Conseil général de la Lozère

Jean-Sébastien Tardieu - Directeur de Cabinet - Tél : 04 66 49 66 01 - email : jstardieu@lozere.fr
